



COMPTE RENDU INTEGRAL CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021 A 20H

Le neuf avril deux mille vingt et un à vingt heures minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BISMES Guillaume, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, MOLES Géraldine, NODARI Sébastien, POUGET Jacques, REBIERE Catherine, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe et VILLETTE Marion.

Etait absente excusée et ayant donné procuration : Madame Sylvie PAGES-GRATADOUR a donné procuration à Sébastien NODARI.

- 1 – Affectation des résultats 2020 pour le budget principal et pour le budget gymnase**
- 2 – Vote des taux des taxes directes locales pour 2021,**
- 3 – Présentation et vote des budgets 2021 pour le budget principal et le budget gymnase**
- 4 – Examen des demandes de subventions aux associations,**
- 5 – Restauration des calvaires : plan de financement**
- 6 - SESEL : conventions de remboursement du réseau AEP**
- 7 – SIFA : modification des statuts et demande adhésion commune de l’Hospitalet**
- 8 – Questions diverses**

Monsieur Stéphane DOLO se désigne secrétaire de séance.

Avant d’aborder dans le détail l’ordre du jour, Madame le Maire appelle d’éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 5 Mars 2021, en vue de son approbation.

Quelques petites observations sont relevées au niveau du détail du tirage au sort des commissions municipales ouvertes aux membres non élu(e)s : MOLES Jean-Philippe, LASCOUX Jérôme et c’est la commission voirie.

Stéphane DOLO demande si les membres tirés au sort doivent être inscrits sur les listes électorales de Lalbenque ou seulement domiciliés sur Lalbenque.

Madame le Maire indique que l’inscription sur les listes est un plus, mais la domiciliation suffit.

Le compte rendu est approuvé à la majorité avec l’abstention de Catherine REBIERE.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2021-9 : Révision du bail de la brigade territoriale de LALBENQUE pour un montant de loyer annuel fixé à 66 486 €. Elle est composée de 3 bâtiments comportant 7 logements (3T5 et 4T4) et un bâtiment abritant les locaux de service et technique. Il s'agit de la parcelle cadastrée AH N° 226 pour 54 ca 63a.

La révision du loyer est stipulée révisable triennalement.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Mme Liliane LUGOL laisse la parole à Jacques MARZIN, Vice - Président à la CCPLL. Jacques MARZIN souhaite parler de nouveau du Fonds Local qui a été mis en place par la Région. Les dossiers seront instruits jusqu'à fin mai 2021.

Avant d'aborder l'ordre du jour, et pour la première fois cette année, les communes et les EPCI doivent établir, avant l'examen du budget, un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues par leurs élus.

C'est la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 qui a introduit cette obligation.

ETAT RECAPITULATIF INDEMNITES ELUS COMMUNE DE LALBENQUE
POUR L'ANNEE 2020

En référence à l'article 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, codifié article

93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, codifié article L. 2123-24-1 du CGCT

NOM	PRENOM	FONCTION	Indemnités brutes COMMUNE DE LALBENQUE	Indemnités brutes COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS LALBENQUE- LIMOGNE
BISMES	Guillaume	Conseiller municipal par délégation	1 453.84 €	
BOUZON	Marie	conseillère municipale par délégation	1 453.84 €	
CHARONNAT	Serge	conseiller municipal par délégation	2 884.64 €	
COQUOIN	Magali	4ème adjointe au maire	3 784.64 €	
DELON	Kévin	3ème adjoint au maire	3 784.64 €	
DURAND	Michel	ancien conseiller municipal par délégation	3 151.36 €	

LAPEYRE	Marie-Christine	ancienne adjointe au maire	3 202.86 €	
LEZOURET-CONQUET	Myriam	2ème adjointe au maire	3 784.64 €	
LINON	Serge	ancien 3ème adjoint au maire	3 202.86 €	
LONJOU	Charles	5ème adjoint au maire	3 784.64 €	
LUGOL	Liliane	maire	4 223.11 €	
MARTINEZ	Christel	ancienne 2ème adjointe au maire	3 202.86 €	
MARZIN	Jacques	vice-président à l'EPCI		3 315.67 €
NODARI	Sébastien	1er adjoint au maire	3 784.64 €	
PARIAT	Philippe	ancien conseiller municipal par délégation	3 150.36 €	
PINSARD	Paul	ancien 1er adjoint au maire	3 246.36 €	
POUGET	Jacques	ancien maire	6 168.56 €	5 818.50 €
ROCHE	Marie-Joëlle	conseillère municipale par délégation	1 453.84 €	
ROUSSEAU	Paméla	conseillère municipale par délégation	1 453.84 €	
SUDRES	Philippe	conseiller municipal par délégation	1 453.84 €	
VILLETTE	Marion	conseillère municipale par délégation	1 453.84 €	
TOTAL			60 079.22 €	9 134.17 €

ORDRE DU JOUR

1 – Affectation des résultats 2020 pour le budget principal et pour le budget gymnase

Pour rappel, le Conseil Municipal, dans sa séance du 5/03/2021 a arrêté les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif de la commune qui fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 775 183.99 €	1 481 772.80 €
Recettes	1 861 646.48 €	1 684 497.29 €
Résultat de clôture au 31/12/2020	86 462.49 €	202 724.49 €

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	70 000.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 104 624.79 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2020 :

Résultat d'exécution de l'exercice :	202 724.49 €
Résultat d'investissement antérieur	-104 624.79 €
Solde d'exécution cumulé :	+ 98 099.70 €

Restes à réaliser au 31.12.2020 :

Dépenses d'investissement :	768 437.00 €
Recettes d'investissement :	630 105.00 €
Solde des restes à réaliser :	138 332.00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	98 099.70 €
Rappel du solde des restes à réaliser :	138 332.00 €
Besoin de financement de l'investissement :	40 232.30 €

Résultat à affecter en fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	86 462.49 €
Résultat antérieur :	70 000.00 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	156 462.49 €

Affectation du résultat cumulé :

Couverture du besoin de financement obligatoire au 1068 :	40 232.30 €
Report à la section de fonctionnement ligne OO2 :	116 230.19 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats de 2020 présentée ci-dessus.

Budget gymnase

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	54 979.11 €	0 €
Recettes	54 930.93 €	7 667 €
Résultat de clôture au 31/12/2020	- 48.18 €	7 667 €

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	51 575.18 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	7 667.00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2020 :

Résultat d'exécution de l'exercice :	7 667 €
Résultat d'investissement antérieur	7 667 €
Solde d'exécution cumulé :	15 334 €

Pas de restes à réaliser au 31.12.2020

Pas de besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	15 334.00 €
--------------------------------------	-------------

Résultat à affecter en fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	- 48.18 €
Résultat antérieur :	51 575.18 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	51 527.00 €

Affectation du résultat cumulé :

Report intégral à la section de fonctionnement ligne OO2 :	51 527.00 €
--	-------------

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats de 2020 présentée ci-dessus pour le budget gymnase.

2 – Vote des taux des taxes directes locales pour 2021

Suite à la réunion de la commission des finances le 2/04/2021 sur les orientations budgétaires, il a été présenté le produit prévisionnel de la fiscalité communiqué par les services de la direction des Finances.

Le produit fiscal attendu en 2021 à taux constants est de **572 010 €** avec les 3 taxes pour lesquelles le vote des taux est concerné :

Pour rappel les taux 2020 étaient les suivants :

Taxe Foncière bâtie :	13.78 %
Taxe foncière non bâtie :	130.32 %
CFE :	16.15 %

Avec la suppression de la taxe d'habitation, le taux du foncier bâti (part communale : 13.78 %) a été complété par le taux du foncier bâti du Département de 23.46 %, ce qui correspond au nouveau taux de 37.24 %.

Les taux sont les suivants :

Taxe Foncière bâtie :	37.24 %	(*)
Taxe foncière non bâtie :	130.32 %	
CFE :	16.15 %	

(*) : au niveau de l'imposition des ménages, cela ne génère pas d'augmentation dans le cas d'un maintien des taux, il reste le taux communal et le taux de l'EPCI (communauté de communes). Avant réforme, il y avait 3 taux d'imposition (communal, EPCI et Département).

Réforme de la taxe d'habitation :

Un coefficient correcteur a été fixé à 0.788994. Il sera appliqué chaque année pour calculer le montant de la contribution.

Par rapport à la fiscalité de 2020, nous obtenons un gain de 20 531 € de produit supplémentaire à taux constants provenant essentiellement de l'évolution des bases et de l'entière compensation de la suppression de la TH.

Madame le Maire propose de maintenir les taux comme précisés dans l'état 1259, à savoir :

Taxe Foncière bâtie :	37.24 %
Taxe foncière non bâtie :	130.32 %
CFE :	16.15 %

Madame le maire rappelle la baisse des taux pratiqués en 2020 en lien avec la crise sanitaire. Cela a entraîné une baisse de 15 125 €. Madame le maire souhaite qu'une augmentation soit étudiée pour l'année 2022 pour revenir au niveau des taux avant la baisse de 2020.

L'assemblée vote à l'unanimité pour le maintien des taux pour 2021 et accepte que l'augmentation des taux en 2022 soit étudiée.

3 – Présentation et vote des budgets 2021 pour le budget principal et le budget gymnase

Lors de la commission des finances du 2/04/2021, le consultant GB Conseil de Bressols (82) est venu présenter un diagnostic de la situation financière de la commune sur la période 2015-2020 ainsi qu'une ébauche de la préparation de budget pour 2021.

La nouvelle municipalité a souhaité réaliser un diagnostic de la situation financière de la commune et de bénéficier, à l'avenir, d'outils de pilotage tout au long de la mandature pour anticiper, organiser et réaliser les projets de la commune. Cette aide permettra également à la municipalité d'élaborer son Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI). Ce diagnostic permet de poser un regard extérieur sur l'état des finances de la commune.

Madame le Maire est revenue de manière synthétique sur plusieurs éléments de cette rétrospective, à l'aide de graphiques et de comparaison avec la strate correspondant aux communes dont la population est comprise entre 500 et 2000 habitants.

Plusieurs éléments ont été détaillés :

- ✓ au niveau du fonctionnement en dépenses et en recettes,
- ✓ l'épargne brute, l'épargne nette appelée également capacité d'autofinancement (CAF),
- ✓ les recettes importantes grâce aux services mis en place dans la collectivité (restaurant scolaire, ALAE, piscine, logements communaux)
- ✓ le produit de la fiscalité locale,
- ✓ l'évolution des taux des taxes locales,
- ✓ l'évolution des dotations de l'Etat,
- ✓ l'évolution des dépenses de personnel, les effectifs agents,
- ✓ au niveau de l'investissement (l'évolution sur la période 2015-2020), les financements correspondants.
- ✓ l'évolution de l'endettement sur la période
- ✓ le désendettement sur la mandature à venir si la commune ne faisait pas de nouveaux prêts
- ✓ Le fonds de roulement

Madame le Maire ouvre le débat aux questions :

Catherine REBIERE demande le coût de la prestation du consulat GB Conseil.

La prestation est de 4 000 € pour l'année, la rétrospective n'est qu'une partie de la mission, le consultant doit nous fournir des outils de pilotage pour mener à bien les projets.

Stéphane DOLO demande si le contrat est sur plusieurs années.

Madame le Maire indique que cette mission est prévue pour deux ans.

Stéphane DOLO demande à Madame le maire si elle pense que cette analyse a été faite avec un regard neutre. Il trouve que les commentaires renseignés dans la présentation du consultant sont très orientés.

Madame le maire confirme que la municipalité a souhaité produire une analyse la plus factuelle possible.

Kévin DELON invite Stéphane DOLO à dire quels sont les commentaires qui lui

paraissent orientés.

Stéphane DOLO n'a pas d'exemples à fournir sur l'instant.

En conclusion de ces échanges, Madame le maire rappelle que le fond de roulement de la commune est très insuffisant. Il se situe autour de 50 000 €, or il faudrait qu'il soit beaucoup plus élevé, représentant le fonctionnement de la commune pour deux ou trois mois. Ce fond de roulement devrait se situer autour de 300 000 à 400 000 € pour une gestion saine. Ce fond de roulement sera augmenté petit à petit.

Au niveau des investissements, rappelle que la municipalité a à gérer des investissements très lourds notamment la plaine de jeux qui est un investissement très lourd et qui pose de nombreux problèmes de conception. D'autres projets sont au budget depuis plusieurs années (résidence de Lavyssade, maison Boissy).

Enfin, si on a fait appel à quelqu'un de l'extérieur, c'est pour apporter plus de pédagogie et de clarté. La compréhension des finances publiques ne doit pas être obscure, cette compréhension est le début de la vie démocratique.

3 – Présentation et vote des budgets 2021 pour le budget principal et le budget gymnase

Madame le Maire a souhaité présenter un budget 2021 en section d'investissement au plus près de la réalité, donc il a été fait le choix d'inscrire uniquement les crédits qui seront réellement réalisés dans l'année. L'exemple est l'opération de l'Amphithéâtre, dont le plan de financement a été délibéré le 15/01/2021 pour un montant global d'opération de 404 000 € TTC (travaux plus honoraires), seule la partie qui sera dépensée sur le budget 2021 est inscrite à ce budget.

Jacques POUGET se demande comment vous allez présenter le plan de financement pour aller chercher les subventions ? Il pense que l'inscription de l'opération au budget doit correspondre au plan de financement, sinon cela ne peut pas fonctionner.

Madame le Maire indique que les deux présentations peuvent se faire et rappelle que les demandes de subventions se font sur la base du plan de financement voté lors d'un précédent conseil municipal.

Jacques MARZIN fait la distinction entre la présentation normative (faite habituellement) et la présentation pédagogique que la municipalité a souhaité faire pour correspondre à la réalité.

Jacques POUGET indique que les opérations de Lavyssade, maison Boissy et la défense incendie n'ont pas pu avancer car il n'y avait pas assez de trésorerie.

Jacques MARZIN indique que ces opérations qui datent, vont être traitées en priorité pour éviter de perdre des subventions pouvant arriver à caducité.

Kévin DELON souhaite préciser le financement de la maison Boissy avec une subvention de DETR, de la Région et une subvention du Département à solliciter très prochainement. Il rappelle que la raison pour laquelle le projet de la maison Boissy n'a pas été réalisé, en effet le conseil départemental n'a pas voulu attribuer la subvention souhaitée car les services du patrimoine du département ont estimé que la rénovation proposée par l'ancienne municipalité ne respectait pas le caractère patrimonial de ce bâtiment remarquable. Cette demande de subvention pourra être faite sur la base de l'étude commandée par la municipalité à l'architecte du patrimoine, Gaëlle Duchène. Concernant le projet de l'Amphithéâtre et des ruelles, Kévin DELON précise que la

demande de subvention DETR a été faite sur la base du plan de financement et informe l'assemblée que le montant de la DETR a été attribué récemment, à hauteur de 35 % et non 30 % comme ça avait été demandé. Au final, le projet sera normalement subventionné à hauteur de 80 % (sous réserve des attributions de la région et du département).

Madame le Maire détaille le projet de budget 2021.

Elle rappelle à l'assemblée que la commune devra en 2021, en plus du remboursement de la dette habituelle, rembourser un emprunt court terme de 200 000 € contracté pour préfinancer les investissements dans l'attente de l'encaissement des subventions.

Catherine REBIERE demande pourquoi la ligne « fêtes et cérémonies » est en augmentation. Madame le maire précise qu'il s'agit d'une augmentation des dépenses pour les décorations de Noël. Sébastien NODARI précise qu'il y a aussi les dépenses liées au forum des associations. Kévin DELON précise que le budget consacré aux éclairages de Noël a été augmenté pour mieux décorer le village (Saint-Hilaire, place du Fajal, salle des fêtes, route de Puylaroque, ...).

Madame le maire présente la section de fonctionnement en dépenses et recettes. Elle précise notamment que les dépenses de personnel sont en baisse, un poste n'avait pas encore été renouvelé, il sera renouvelé par l'intermédiaire d'un contrat aidé.

Jacques POUGET pense qu'il faudrait présenter la baisse de l'endettement en parallèle de la baisse des intérêts (coût du crédit).

Jacques MARZIN indique que les intérêts sont présentés en section de fonctionnement et la charge de la dette en section d'investissement.

Madame le maire fait un point sur les impayés sur plusieurs années qui représentent une somme importante, la municipalité va essayer de recouvrer ces impayés.

Madame le maire indique qu'actuellement 5 appartements sont vides, 4 au bâtiment de La Vayssade et un à Saint-Hilaire. Ces logements sont en mauvais état. D'importants travaux doivent être engagés.

Madame le maire détaille tous les investissements un par un.

Concernant les recettes, Kevin DELON précise que la réforme du versement du fond de compensation de la TVA (FCTVA) qui sera versée tout au long de l'année à partir de 2022 et non pas en une seule fois en N+1 permettra d'améliorer le fond de roulement au quotidien.

Madame le maire précise qu'un emprunt a été envisagé pour équilibrer le budget mais qu'il n'y aura pas forcément besoin de recourir à cet emprunt puisque toutes les dépenses inscrites au budget ne seront peut-être pas réalisées.

Jacques POUGET indique que la réalisation du document de bilan et prospective réalisé par un prestataire privé, pouvait être réalisé par le comptable de la collectivité gratuitement et en toute neutralité. Il s'agit d'une valorisation financière et il est produit tous les ans et c'est un guide pour l' élu.

Madame le Maire souhaite préciser qu'il y avait la volonté de faire appel à une personne extérieure, mais cela a déjà été développé.

Jacques POUGET souhaite revenir sur quelques points :

*Les opérations d'économies d'énergie notamment sur l'éclairage public avec le changement des ampoules avec passage aux LED, l'extinction des feux durant la nuit.

*Sur la fiscalité : le montant de la baisse des impôts de 15 125 € correspondait à la hausse naturelle acquise par les bases et le choix a été fait de réinjecter une participation pour tout le monde.

*Il demande si le montant des dotations de l'Etat de 2021 a été intégré au budget : oui, l'information a été connue vendredi 2/04, avec une augmentation de 6.4%, soit près de 32 000 € de plus de produit des dotations par rapport à 2020.

*Il indique qu'il y a des déficits chroniques à éviter : exemple sur le restaurant scolaire et sur la piscine (liés à la crise sanitaire).

Madame le Maire indique que sur le restaurant scolaire, il sera difficile d'augmenter les repas si on veut conserver des conditions de travail correctes.

Madame le Maire souhaite préciser que la période COVID a eu son impact sur le résultat de l'année. Une évaluation à la louche permet de comptabiliser près de 100 000 € de résultat en moins. Un petit détail pour exemple : 70 000 € de moins de recettes du restaurant scolaire et ALAE, par contre 30 000 € de moins d'achats alimentaires, frais de personnel : 33 000 € (rémunérés mais non travaillés et non indemnisés), 8 000 € de produits d'entretien spécifiques désinfection, baisse des impôts de 15 000 €.

Sur l'éclairage public, Kévin DELON demande à Jacques POUGET de préciser son propos, puisque les travaux sur l'éclairage public ont été réalisés il y a deux ans déjà. Il se souvient que la baisse des dépenses liées à ce poste n'avait pas été significative alors que toutes les ampoules avaient été remplacées par du LED. Un tableau analytique sera réalisé.

Jacques POUGET trouve dommage que l'étude du Fajal ne soit pas intégrée dans l'opération de l'aménagement de l'amphithéâtre et réfection des ruelles du castrum. Kévin DELON précise que l'architecte Juliette FAVARON qui travaille sur l'opération fait des propositions de schémas directeurs sur l'ensemble du bourg. Cette vue d'ensemble sera intégrée dans les dispositifs petites villes de demain et contrat bourg centre. Il rappelle que la route du cimetière avait été rénovée sous l'ancienne municipalité (création de trottoirs, aménagement parking).

Jacques POUGET revient sur l'amélioration du bâtiment de la Vayssade : besoin d'améliorer les frais de fonctionnement de ces appartements (rappel des travaux prévus par l'ancienne mandature : changements des chaudières, modification des menuiseries et isolation par l'extérieur).

Kévin DELON précise que l'isolation par l'extérieur n'est pas du tout souhaitable pour ce bâtiment en pierre d'autant plus que ça sera refusé par l'architecte des bâtiments de France. Il rappelle que désormais la municipalité respectera systématiquement l'avis de l'ABF.

Pour la restauration du retable et du tableau de St Quirin : il pensait qu'il y aurait pu y avoir la prévision d'un budget plus conséquent dès cette année afin de solliciter le financement.

Kévin DELON indique que le choix a été fait de rénover d'abord les problèmes de structure avant de poursuivre les travaux intérieurs (rénovation la toiture, étanchéité des terrasses du clocher et autre divers problèmes). Les 15 000 € budgétisés pour le retable correspondent à la maîtrise d'oeuvre qu'il faudra engager. Le plan de

financement pour ce projet sera très favorable grâce également à la participation de l'association St Quirin.

Jacques POUGET indique que c'est dommage de ne pas l'avoir inscrit dès cette année.

Sébastien NODARI indique que les investissements réalisés jusqu'à présent génèrent globalement des recettes intéressantes pour la commune.

Pour la résidence de Lavayssade : il pense qu'il faut garder la vocation de logements, générateur de revenus. Il rappelle le financement qui avait été obtenu sur ce projet.

Il ne faut pas trop noircir le tableau, on est une commune qui attire, qui est dynamique, avec l'autoroute et le déploiement du numérique.

Stéphane DOLO indique que l'étude qui a été faite « est à charge » selon les termes employés par Sébastien NODARI.

Sébastien NODARI indique que ce terme est un peu excessif, il fallait simplement nuancer la présentation en indiquant que de nombreux investissements structurants ont été réalisés, pour la plupart générateurs de recettes.

Stéphane DOLO rappelle qu'il trouve le document orienté.

Kévin DELON demande à Stéphane DOLO si depuis le début du conseil municipal il a réussi à trouver un exemple de commentaire orienté.

Jacques POUGET constate que pour le montage de ce budget, nous n'avons pas eu recours à une augmentation de l'impôt, même si les prévisions restent importantes.

Jacques MARZIN reste sur la notion du fonds de roulement qu'il faut à l'avenir améliorer.

Madame le Maire propose en fin de présentation analytique du budget, la version normative. Cette version est la présentation officielle pour le contrôle de légalité.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des sections de fonctionnement et d'investissement par chapitres, ainsi qu'un détail des opérations programmées pour 2021.

Le budget de fonctionnement est présenté pour un montant de 2 059 474 € en dépenses et en recettes.

DEPENSES

O11	Charges à caractère général :	560 650 €
O12	Charges de personnel	911 947 €
65	Autres charges de gestion courante	150 880 €
66	charges financières	16 000 €
67	Charges exceptionnelles	500 €
O42	Opérations d'ordre entre section	99 300 €

O22	Dépenses imprévues	30 000 €
O23	Virement à la section d'investissement	247 426 €
O14	Atténuations de produits	42 771 €
73922	Reversement sur F.N.G.I.R	42 571 €

RECETTES

O13	Atténuations de charges	15 500 €
70	Produits des services	369 900 €
		665 288.81
73	Impôts et taxes	€
	dont contributions directes	572 010 €
74	Dotations et participations	727 555 €
	dont DGF	175 883 €
	dont dotation de solidarité rurale	296 220 €
	dont dotation de péréquation	65 778 €
75	Autres produits de gestion courante	145 000 €
O42	Opérations d'ordre entre section	20 000 €
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	116 230.19 €

Voici la présentation du budget d'investissement par grandes masses :

Le budget d'investissement est présenté pour un montant de 1 672 432 €

13	Subvention d'investissement	1 135 €
20 – 21- 23	Opérations d'investissement	1 089 297 €

16	Remboursement capital de la dette	360 000 €
165	Emprunt cautions logement	2 000 €
O40	Opération d'ordre entre section	20 000 €
O41	Opérations patrimoniales	200 000 €
	Total des dépenses	1 672 432 €
13	Subvention d'investissement reçue	691 474 €
16	Emprunts et dettes assimilées	135 000 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	2 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	170 175.30 €
	<i>FCTVA (investissement 2020)</i>	84 943 €
	<i>TAXE D'AMENAGEMENT</i>	45 000 €
1068	<i>Affectation du résultat</i>	40 232.30 €
2111	<i>Ventes immobilières (terrains)</i>	27 400 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	247 426 €
O40	Opérations d'ordre entre section	96 300 €
O41	Opérations patrimoniales	200 000 €
O24	Produits des cessions d'immobilisations	4 557 €
OO1	Excédent d'investissement reporté	98 099.70 €
	Total des recettes	1 672 432 €

Soit un cumul de budget des deux sections en dépenses et en recettes : 3 731 906 €

Le détail des principales dépenses sur les opérations d'investissement est le suivant : 1 089 297 €

* Acquisition foncière : 100 000.00 €

* Programme défense incendie :	35 000.00 €
* Programme de signalétique :	500.00 €
* Acquisitions matériels et mobiliers divers :	50 000.00 €
* Amélioration bâtiments communaux	50 000.00 €
* Projet d'une plaine de jeux	200 000.00 €
* Mise en accessibilité bâtiments communaux A d'Ap :	15 000.00 €
* Voirie, réseaux divers :	46 000.00 €
* Desserte de 2 lots au Pech Fourcat :	4 000.00 €
* Aménagement de bourg 3 ^{ème} tranche :	12 000.00 €
* Etudes pour le retable et le grand tableau ST QUIRIN :	15 000.00 €
* Amélioration du bâtiment de Lavayssade :	91 000.00 €
* Rénovation de la maison Boissy :	69 600.00 €
* Amélioration et aménagement de la cour de la maternelle :	11 023.00 €
* Aménagement piétonnier RD6 :	10 700.00 €
* Programme voirie 2021 :	38 000.00 €
* Rénovation atelier municipal :	102 213.00 €
* Reprise couverture ST QUIRIN :	18 840.00 €
* Aménagement de bourg : amphithéâtre et réfection ruelles	50 000.00 €
Le projet global s'élève à hauteur de 400 000 € TTC.	
* Atlas sur la biodiversité :	28 950.00 €
* Dissimulation de réseaux :	18 071.00 €
* Socle numérique école élémentaire :	16 680.00 €
* Rénovation de calvaires :	6 720.00 €
* Budget participatif :	20 000.00 €
* Etude aménagement terrain Lacayrède :	25 000.00 €
* Réhabilitation logement ST HILAIRE :	25 000.00 €
* Acquisition immobilière :	30 000.00 €

Après examen et délibération, l'assemblée vote à la majorité la présentation du budget principal 2021 avec quatre abstentions, celles de Stéphane DOLO, Géraldine MOLES, Catherine REBIERE et Jacques POUGET.

Madame le Maire présente ensuite le budget du gymnase en version normative, vous trouverez ci-dessous le détail par chapitres pour les deux sections.

Détail de la section de fonctionnement : 104 527 €

O11	Charges à caractère général	51 600.00€
65	Charges de gestion courante	0 €
66	Charges financières	0 €
O23	Virement à la section d'investissement	45 260.00 €

042	Amortissements	7 667.00 €
	Total des dépenses	104 527.00 €
70	Ventes d'électricité	53 000.00 €
002	Report en fonctionnement	51 527.00 €
	Total des recettes	104 527.00 €

Détail de la section d'investissement : équilibre à hauteur de 68 261 €

23	Immobilisations en cours (non affecté)	68 261.00 €
	Total des dépenses	68 261.00 €
001	Excédent de fonctionnement reporté	15 334.00 €
	Virement de la section de fonctionnement	45 260.00 €
O21	Amortissement de la toiture	7 667.00 €
O40	Total des recettes	68 261.00 €

Après examen et délibération, l'assemblée vote à l'unanimité la présentation du budget du gymnase 2021.

4 – Examen des demandes de subventions aux associations

Madame le Maire laisse la parole à Magali COQUOIN, adjointe et vice-présidente de la commission lien social et vie associative pour présenter les demandes de subventions aux associations.

Tout d'abord, Magali COQUOIN souhaite remercier les associations qui n'ont rien demandées cette année en raison de la non activité, merci au titre de la solidarité.

Voici le récapitulatif des subventions attribuées et des votes correspondants.

ASSOCIATIONS	Proposition de la commission lien social, vie associative	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	observations sur le vote
ALCEP	0 €	0 €	remerciements
ANIMATION ST GENIES	0 €	0 €	demande arrivée trop tard
APE PUBLIC	0 €	0 €	remerciements
APEL STE THERESE	500 €	500 €	unanimité
ARET	300 €	300 €	unanimité
ASEL	400 €	400 €	unanimité
BABEL GUM	800 €	800 €	unanimité
BASKET CLUB LALBENQUE	1 000 €	1 000 €	unanimité
CANTAREM	400 €	400 €	unanimité
CLUB DE PÊCHE	300 €	300 €	unanimité
CLUB INFORMATIQUE	150 €	150 €	unanimité
COMITÉ DES FÊTES DE ST HILAIRE	0 €	0 €	remerciements
COMITÉ DES FÊTES LALBENQUE	0 €	0 €	remerciements
COURS ET CAUSSE TOUJOURS	0 €	0 €	remerciements
CYCLO SPORT LALBENQUE	300 €	300 €	unanimité
FCLF	7 500 €	8 000 €	majorité, 2 abstentions (Serge Charonnat et Guillaume BISMES) 2 contres (Marion Villette et Paméla Rousseau) (1)
FNACA	150 €	150 €	unanimité

GACAIL commerçants	0 €	0 €	Unanimité (2)
IN ALLEGRIA	400 €	400 €	unanimité
LAC'REACTIVITÉ	500 €	500 €	majorité avec 2 abstentions (Guillaume BISMES et Myriam LEZOURET-CONQUET)
LALBENQUE FUTSAL	400 €	400 €	unanimité
LALBENQUE IMAGES	300 €	300 €	unanimité
LALBENQUE MULTISPORT	600 € + 800 €	1 400 €	unanimité
LALBENQUE PETANQUE	250 €	250 €	unanimité
LE CHENE PENSANT	150 €	150 €	unanimité
LE RELAIS DE KELLAS	1 500 €	1 500 €	majorité avec 2 abstentions de Sylvie PAGES-GRATADOUR et Guillaume BISMES (3)
LE MILLE PATTES	300 €	300 €	unanimité
LES AMIS DE LALBENQUE	1 000 €	1 000 €	majorité avec 2 abstentions (Kévin DELON et Myriam LEZOURET-CONQUET)
LES AMIS DE PAILLAS	500 €	500 €	unanimité
LES HEURES DOUCES	0 €	0 €	remerciements
LES TRUFFICULTEURS	600 €	600 €	unanimité
LOU AMICS DEL PAÏS	0 €	0 €	unanimité
MODEL CLUB CAHORS	200 €	200 €	unanimité
NI QUEUE NI TÊTE	400 €	400 €	unanimité
QUERCY BLANC MODELISME	400 €	400 €	unanimité
REN'ART	400 €	400 €	unanimité

SITE REMARQUABLE DU GOÛT	650 € + 500 €	1 150 €	Unanimité (4)
ST HUBERT LALBENQUOIS	600 € + 400 €	1 000 €	unanimité
ST QUIRIN	400 €	400 €	unanimité
VALPARES RUGBY	0 €	0 €	remerciements
2 MAINS POUR DEMAIN	0 €	0 €	remerciements
AFMTELETHON	200 €	200 €	unanimité
CHAMBRE DES METIERS	480 €	480 €	Unanimité (5)
QUERCY CONTACT MONTCUQ	500 €	500 €	unanimité
LE COMBAT DU SOUFFLE	200 €	200 €	unanimité
RESTO DU CŒUR	400 €	400 €	unanimité
SECOURS CATHOLIQUE LALBENQUE	400 €	400 €	unanimité
SECOURS POPULAIRE	400 €	400 €	unanimité
TOTAUX	25 630 €	26 130 €	

Compléments apportés sur ces votes :

Pour le club de football (1) :

Mme Magali COQUOIN indique au moment de l'étude du dossier en commission : 6 membres étaient favorables à 8 000 € et 8 membres favorables pour une baisse.

Mme LUGOL souhaite que la proposition de subvention soit augmentée de 7 500 € à 8 000 €. Magali COQUOIN indique qu'elle est d'accord avec Madame le Maire mais pour retrouver plus de légitimité, l'association doit justifier et donner plus d'éléments.

Guillaume BISMES intervient : il y a un dossier avec une demande de base de 8 500 €, il y a la précision d'un déficit de 6 500 €, donc en portant un montant de 7 500 €, la commission propose 1 000 € de plus, donc il n'y a pas de baisse.

Paméla ROUSSEAU précise qu'il y a eu beaucoup de discussions sur cette demande. Les membres non élus ont trouvé pendant l'examen du dossier que ce montant de subvention pour cette association reste élevé. Il est vrai que cette association a un nombre important d'adhérents.

Guillaume BISMES indique que l'association a pris le temps de remplir le document, quels sont les autres financements : la participation des autres communes (exemple :

la commune de Fontanes), Mme le maire indique que parmi les adhérents, seuls 40% sont domiciliés sur Lalbenque.

Association du GACAIL (2) :

Kévin DELON regrette qu'aucune demande de subvention n'ait été faite par l'association du GACAIL. Attaché à cette association qu'il a vu naître, il propose qu'une subvention soit quand même attribuée à cette association pour encourager les commerçants à organiser des activités et montrer que la commune les soutient.

Magali COQUOIN indique que la commission a décidé de ne pas attribuer de subvention lorsqu'il n'y a pas de demande.

Kévin DELON aurait souhaité une subvention comme un geste symbolique.

Association Relais de Kellas (3) :

Magali COQUOIN indique que l'existence de cette association sur le handicap est une chance pour Lalbenque. Créée en 2020, la commune doit lui donner les moyens d'exister.

Guillaume BISMES s'abstient car le dossier était pour lui incomplet.

Jacques MARZIN indique que l'association pourrait solliciter le pôle social à la Communauté de Communes auprès de Nelly GINESTET, vice-présidente de l'intercommunalité.

Site remarquable du goût (4) :

Catherine REBIERE souhaite rappeler l'inscription au patrimoine immatériel.

Chambre des métiers (5) :

Kévin DELON demande une précision sur la subvention allouée à la chambre des métiers. Il s'agit de la participation pour les apprentis domiciliés sur la commune.

Association « Les Amis de Paillas »

Kévin DELON souhaite donner une information concernant l'association des Amis de Paillas qui est très dynamique et qui a fait de nombreuses opérations autour de l'église de Paillas. Kévin DELON indique que, dans le cadre de la remise en peinture de toutes les portes des cimetières de Lalbenque, il a proposé à l'association des Amis de Paillas de repeindre les portes du cimetière de Paillas. L'association a répondu positivement à cette proposition. Tout le matériel nécessaire a été fourni aux bénévoles et les agents communaux prépareront cette intervention en amont (nettoyage, ...).

Pour conclure les débats sur ce sujet :

Guillaume BISMES indique que le Cerfa officiel a été adressé aux associations, il faut les remercier pour l'avoir rempli de façon satisfaisante.

Il indique que la commission souhaitait, pour 2021, se mettre en conformité avec l'utilisation de ce Cerfa. Face aux difficultés remontées par des associations, la commission va travailler sur un document simplifié pour l'année prochaine (2022).

5 – Restauration des calvaires : plan de financement

Madame le Maire laisse la parole à Kévin DELON, troisième adjoint en charge notamment du patrimoine, pour la restauration des calvaires :

- Restauration du calvaire place du Sol

- Restauration du calvaire devant le cimetière de Saint-Hilaire
- Restauration du calvaire dans le cimetière de Lalbenque

Les travaux s'élèvent à un montant prévisionnel de 5 600 € HT soit 6 720 € TTC.

Le financement possible à solliciter est le suivant :

*Subvention de la REGION (20%) :	1 120 €
*Subvention du DEPARTEMENT (20%) :	1 120 €
*Fonds de concours de la Communauté de communes (30%) :	<u>1 680 €</u>
Total des financements :	3 920 €
Fonds libres y compris la TVA :	2 800 €
Total de l'opération TTC :	6 720 €

Kévin DELON indique qu'il y aura plusieurs lots, lot maçonnerie, lot peinture, un lot ferronnerie et une protection en zinc sur le calvaire de Saint-Hilaire pour protéger le bois.

Le plan de financement a été évoqué en commission. Kévin DELON a pris attache auprès de l'architecte des bâtiments de France pour lui demander son avis sur les couleurs. Une couleur bronze est souhaitée pour les christs et une couleur noire est souhaitée pour les croix. Cette opération permettra de rénover ce patrimoine communal actuellement en mauvais état.

Un financement par souscription pourra être envisagé.

Ce plan de financement est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal et l'autorisation est donnée au Maire pour solliciter les financeurs.

6 - SESEL : conventions de remboursement du réseau AEP

Ce point est différé à un tout prochain conseil municipal.

7 – SIFA : modification des statuts et demande adhésion commune de l'Hospitalet

Madame le Maire informe que le syndicat intercommunal de fourrière animale s'est réuni le 18 mars 2021 pour adopter à l'unanimité la modification de ses statuts. De plus, il sollicite l'avis sur l'adhésion de la commune de l'Hospitalet.

Jacques MARZIN, délégué au SIFA, présente la synthèse sur la modification des statuts. Ce syndicat a un grand nombre de communes adhérentes et l'absence récurrente de quorum bloquait son fonctionnement institutionnel.

Dorénavant, chaque commune est représentée par un délégué titulaire détenteur d'une seule voix, ce sera plus facile d'obtenir le quorum et de permettre à l'assemblée délibérante de fonctionner.

Le budget du SIFA est excédentaire et donc il y aura une baisse de la participation pour les communes d'environ 400 €.

L'assemblée valide à l'unanimité la proposition de modification des statuts.

De plus, la commune de L'HOSPITALET demande une adhésion au SIFA, celui-ci s'est prononcé favorablement et chaque commune dispose d'un délai de 3 mois afin de se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune.

L'assemblée valide à l'unanimité l'adhésion de la commune de l'HOSPITALET au SIFA.

8 – Questions diverses

Guillaume BISMES présente l'application intramuros. Elle sera facilement téléchargeable sur le téléphone portable. Elle permettra d'obtenir de nombreuses informations actuellement sur le site internet (détail des associations ; détails des entreprises, commerces, artisans). Elle permettra également de donner des signalements, par exemple sur un problème de voirie, etc...

De plus, la commune souhaite élaborer un livret de présentation de Lalbenque, il y aura des photos à insérer. Toute personne souhaitant proposer ses talents de photographe peut nous contacter.

Plus aucune question à l'ordre du jour, madame le Maire clôture la séance à 23 h 30.

A Lalbenque, le 29 avril 2021.

Le Maire

Signé

Liliane LUGOL.

Lors de la séance du 7/05/2021, le compte rendu est approuvé à la majorité avec deux abstentions (celle de Géraldine MOLES et Catherine REBIERE) et un vote contre celui de Jacques POUGET.

Des observations seront portées dans le compte rendu du 7/05/2021.